

PASSERELLE A2 VERS A



Public et prérequis

- ✦ Tout conducteur titulaire du permis A2 depuis 2 ans moins 3 mois

Durée

- ✦ 7 heures consécutives

Planning à prévoir entre le Lundi 9 h et le Samedi 17 h

Délais d'accès à la formation

3 semaines

Effectif

4 Stagiaires maximum

Lieu de formation

AE PILOT' 16 rue du Pont 51300 VITRY LE FRANCOIS

Principaux contenus

- ✦ Théorie moto
- ✦ Maniabilité hors circulation
- ✦ Circulation

Modalités de la formation

- ✦ Présentiel

Formateurs

Formateurs expérimentés, Agréés par la Préfecture de la Marne par autorisation d'enseigner « Moto »

Tarif

TTC 371.00 € dont TVA 20 %

Documents administratifs requis

La demande de modification du permis de conduire pourra être effectuée auprès de l'ANTS

Accessibilité

Cette formation n'est pas accessible aux personnes atteinte de handicap, Nos motos n'ayant pas d'équipement adéquat.

Contact : Aurélie MAINE

PILOT' Auto Moto Ecole 16 RUE DU PONT 51300 VITRY le FRANCOIS

+ 33 3 26 62 26 05

Mail : pilotauto-ecole@wanadoo.fr

Agrément : E.060510282.0

www.pilot-auto-ecole.com



PASSERELLE A2 VERS A

Une fois votre permis moto ou maxi-scooter obtenu, vous vous verrez attribuer la catégorie A2 du permis de conduire, vous serez alors habilités à conduire des véhicules dont la puissance n'excède pas 35 kW (47,5 chevaux) durant deux ans.

16 rue du pont

51300 Vitry le François

Tel : 0326622605

Agrément : E.06.051.0282.0

www.pilot-auto-ecole.com

mail : pilotauto-ecole@orange.fr

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1. Théorie (durée : 2 heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions.
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

Séquence 2. Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Séquence 3. Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures)

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

**7 HEURES
DE FORMATION**



PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PUBLIC VISÉ:

- Le candidat doit être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans
- la formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du A2

PRÉ-REQUIS:

- Le candidat doit être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans
- la formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du A2

RÉSULTATS ATTENDUS

Obtention d'une attestation de suivi de formation

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES:

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTIONS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation

Fait le 01 02 2021

Mise à jour le 19 04 2024